

BTS NOTARIAT

EN APPRENTISSAGE

BAC +2



Formation gratuite et professionnalisante 1350 h de formation | 2 jours au CFA/3 jours en office notarial

L'INFN, établissement national de formation professionnelle du notariat, en charge de la formation des collaborateurs de notaires, est partenaire de l'Éducation nationale pour le BTS notariat.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur du notariat exerce son activité principalement au sein d'un office notarial. Il traite de manière autonome les différentes tâches et démarches conduisant à la rédaction d'actes simples, ou sous contrôle pour des actes complexes.

L'objectif du contrat d'apprentissage est d'allier des enseignements théoriques et pratiques reçus à l'INFN à l'acquisition de savoir-faire en milieu professionnel.

Les débouchés

- assistant rédacteur d'actes
- assistant formaliste
- négociateur immobilier

L'admission

Les compétences et qualités requises

- capacité d'analyse et synthèse
- capacité d'organisation et d'adaptation
- compréhension de l'environnement professionnel et économique
- intérêt pour le droit
- maîtrise de la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère
- maîtrise des outils et technologies informatiques de base
- attention et sens de l'écoute
- rigueur intellectuelle et discrétion
- sens de l'initiative

Les conditions d'admission

- moins de 30 ans au début de l'apprentissage (pas de limite en cas de handicap reconnu)
- titulaire du baccalauréat

La candidature et les démarches

- parcoursup.fr
- ou télécharger le dossier de candidature sur le site de l'INFN (infn.fr) et le renvoyer en format papier ou dématérialisé par courriel au site d'enseignement choisi (voir les adresses sur infn.fr)
- si votre candidature est pré-sélectionnée : entretien individuel et personnalisé
- si votre candidature est retenue, le candidat devra rechercher une entreprise d'accueil



Institut national des formations notariales

Le programme

1350 heures de cours réparties sur 2 ans : 2 jours au CFA pour 3 jours en office notarial de façon hebdomadaire

Les unités d'enseignement

Unité U1

Culture générale et expression

Unité U2

Langue vivante et étrangère (anglais)

Unité U3

Environnement économique et managérial du notariat

Unité U4

Droit général et droit notarial

Unité U5

Techniques notariales

Unité U6

Conduite et présentation d'activités professionnelles

Les avantages pour l'apprenti

- gratuité de la formation
- carte d'étudiant des métiers
- statut de salarié
- 5 semaines de congés payés

La poursuite d'études

Le BTS notariat a pour finalité l'insertion professionnelle, mais la poursuite d'études est envisageable sur dossier notamment en licence professionnelle métiers du notariat.

Des enseignants juristes

L'INFN dispose d'un corps enseignant spécialisé composé de :

- notaires et notaires assistants,
- collaborateurs de notaire,
- professeurs et maîtres de conférences de la faculté de droit,
- professeurs de l'Éducation nationale.

La rémunération

La rémunération de l'apprenti est précisée dans le contrat d'apprentissage et correspond à un pourcentage, fixé par le Code du travail, du salaire minimum conventionnel.

Situation	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%	100%
2 ^e année	39%	51%	61%	100%

Les missions au sein de l'office

Ces missions seront réalisées sous contrôle ou en autonomie

- Exécuter les formalités préalables permettant de constituer un dossier (vente, donation, contrat de mariage, succession...).
- Rédiger des actes simples en sélectionnant des clauses sur un logiciel conçu pour les activités notariales.
- Accomplir les formalités postérieures à l'acte :
 - requérir les diverses inscriptions, modifications, radiations et publications,
 - annoter les registres et les répertoires.

